Annexe 3
Timbre D.D.T.M. 30

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU GARD

Déclaration à adresser dix jours avant toute intervention à :
- Fédération départementale des chasseurs du Gard et
- Direction départementale des territoires et de la mer du Gard, 89 rue Wéber -CS 52002 – 30907 Nîmes Cedex 2

DECLARATION D'INTERVENTION DE VENERIE SOUS TERRE
DU BLAIREAU EN PERIODE COMPLEMENTAIRE
Du 15 mai 2018 au 30 juin 2018 – **Campagne 2017-2018**

(article L424-2, articles R424-4 et R424-5 du code de l'environnement)

Je soussigné, maître d'équipage *(1)*.....

Nom de l'équipage : .....

demeurant à.....
.....

téléphone : .....

adresse électronique : .....

agissant en qualité de *(2)* : propriétaire, possesseur, fermier ,
délégué du propriétaire, du possesseur ou du fermier *(3)*
sur.....ha, situés sur la commune **(préciser la commune et le lieu-dit où aura lieu l'intervention)** :

.....

.....

déclare une intervention de vénerie sous terre sur l'espèce blaireau *(meles meles)* durant la période complémentaire le : 2018,

en raison des dégâts occasionnés sur :

☐ Nature des cultures agricoles à préciser :

.....

.....

☐ Nature des ouvrages et infrastructures à préciser :

.....

.....

Je m'engage à déclarer le résultat de l'intervention à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Gard dans les 48 heures après sa réalisation

Fait à le
Signature,